

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	16^{eme}
Nom de site	MURAT	Numéro	750436
Adresse du site	8, place de la porte de Saint Cloud	Hauteur	R+10 (28,50 m)
Bailleur de l'immeuble	Social LOGIS TRANSPORT	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts. Un autre opérateur présent sur le site BT (0°, 120° et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	22/04/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	27/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	27/03/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 5,10 m et 7,60 m	Tilts (degrés)	6° à 10°
Estimation	Non fournie	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers	AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES		

Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.		
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).		
Hauteur antennes/sol	33,60 m azimut 0° ; 33,80 m azimut 120° ; 33,30 m azimut 240°		

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
--	--	--	--

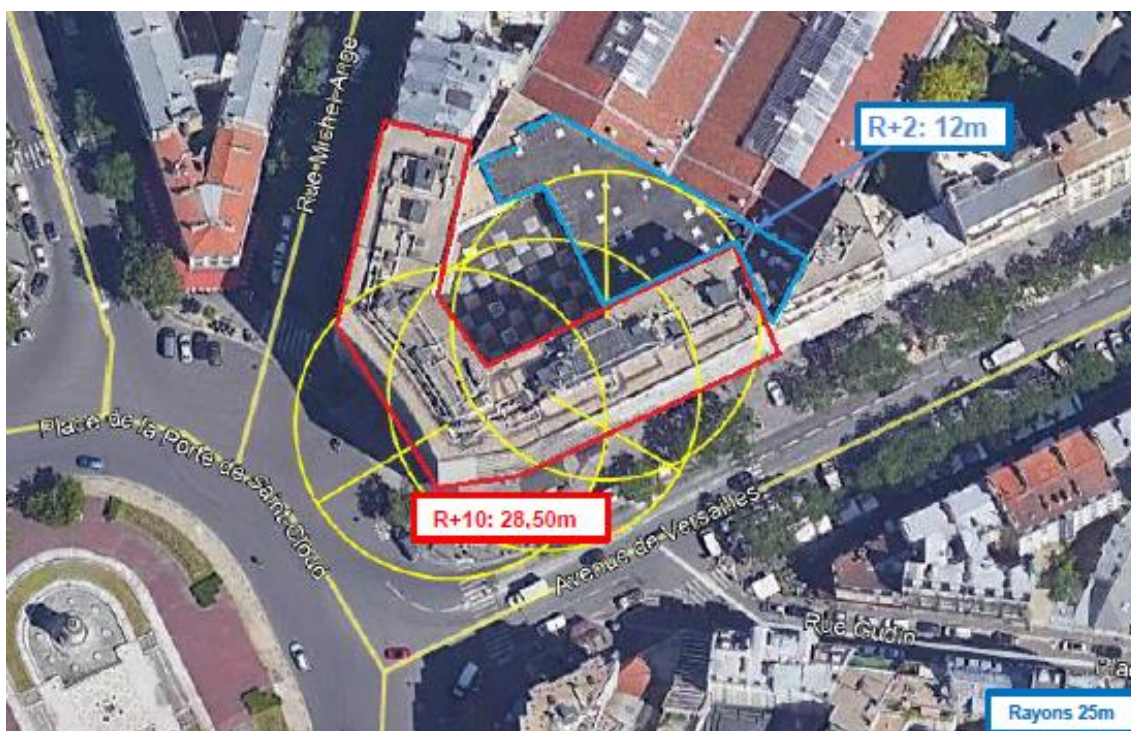
Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

NON FOURNIE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

